

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 NOVEMBRE 2022

PRESENTS : AGIER Lucien, ASTIER Max, BLANC Marie-Laure, BOUCHET Mireille, CHABANIS Claude, CHOMEL Nathalie, COURTIAL Patricia, ESSON Robert, JAMMET Alain, LESCHES Aurélie, MADEIRA Pascal, ROSIUS Béatrice, SENECLAUZE Serge.

ABSENTS : Kévin FOVELLE, Aurélien MALOSSE

I - QUORUM

La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil municipal ont désigné Claude CHABANIS, secrétaire de séance.

III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECENTE

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.

Délibération N° 2022/31

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphonie et de l'éclairage public au hameau de Monteil, le montant des travaux doit être intégré et constaté dans le budget communal. Par conséquent Madame le Maire propose les ajustements d'opération d'ordre suivants :

Travaux électrification rurale :

DI 2041582/041	+ 60 235.25 €
RI 168758/041	+ 60 235.25 €

Travaux éclairage public :

DI 2041582/041	+ 7 806.17 €
RI 238/041	+ 7 806.17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONFIRME et ACCEPTE les virements de crédits

Délibération N° 2022/32

OBJET : REMBOURSEMENT SUITE SINISTRE CHEZ UN PARTICULIER

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que lors de travaux de débroussaillage sur le hameau de Monteil, par l'employé communal, ce dernier, par projection d'une pierre, a cassé une vitre chez M. RICHEZ Maurice.

M. RICHEZ Maurice a fait changer la fenêtre et le montant de la facture s'élève à 107.25 € TTC et a réglé ce montant directement auprès de l'entreprise.

Au vu du montant, l'assurance de la commune ne prend pas en charge ce sinistre. Par conséquent Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de rembourser la facture à M. RICHEZ Maurice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de rembourser la facture N° 321 d'un montant TTC de 107.25 euros à M. RICHEZ Maurice.

- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater cette somme.

Délibération N° 2022/33

OBJET : REMBOURSEMENT FRAIS D'ELECTRICITE

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que le logement de la cure est mis à disposition de M. BOURRET Christophe et Mme BANCHET Véronique par suite du sinistre à leur maison. Cependant les frais d'électricité sont à rembourser à la Commune. Elle présente la facture de 98.39 € - N° 10153897024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Madame le Maire à encaisser le remboursement de la facture d'un montant de 98.39 €.

Délibération N° 2022/34

Objet : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT QUARTIER LES QUEYRAS - ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC.

Madame le Maire de LE CRESTET,

Vu l'appel à la concurrence du 29 août 2022,

Vu la réunion de la Commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis du 19 octobre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** l'attribution du seul lot à l'entreprise COMTE TP 80 rue de la Chalaye 07440 ALBOUSSIÈRE pour un montant de 100 816.00 € HT.

Délibération N° 2022/35

Objet : AMENAGEMENT LOTISSEMENT COMMUNAL LES QUEYRAS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC

Madame le Maire de LE CRESTET,

u l'appel à la concurrence du 29 août 2022,

Vu la réunion de la Commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis du 12 octobre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** l'attribution du seul lot à l'entreprise COMTE TP 80 rue de la Chalaye 07440 ALBOUSSIÈRE pour un montant de 106 511.00 € HT

Délibération N° 2022/36

Objet : EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT.

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil municipal, il avait été demandé aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit.

Cette démarche semble intéressante pour la préservation de l'environnement.

Il faut bien sûr tenir compte des éléments relatifs à la sécurité, dont Madame le Maire garde le pouvoir de Police.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit, à partir du 1^{er} décembre 2022, de 22 h 00 à 6 h 00, sous réserve que toutes les horloges astronomiques soient installées.

- **DEMANDE** à Madame le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

Délibération N° 2022/38

Objet : VIREMENT DE CREDITS BUDGETAIRES – BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'à la suite du prêt contracté, dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement communal, des intérêts sont à mandater. Par conséquent, Madame le Maire propose les ajustements d'opération d'ordre suivants :

DF 605/011 - 100 €
DF 6611/66 + 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONFIRME et ACCEPTE les virements de crédits.

V- COMMUNICATION DU MAIRE :

1) - **Illuminations** (du 8 décembre au 10 janvier 2023
. location nacelle 2 jours pour travaux élagage en même temps

2) **Fossés par entreprise VAUX** cette semaine

3) **Réorganisation du système de ramassage des déchets**

Localisation sur la Commune

- * Broc sur la RD 534
- * Chemin du Plat
- * Tennis
- * Le Groubon sur la Commune de Lamastre

Taguage totalité containers Bois des Bancs (avaient tous été remplacés) dans la nuit du lundi 7 au mardi 8 novembre 2022. Dépôt de plainte en gendarmerie.

4) **Classes en 0, 1 et 2**

Repas dimanche 4 décembre 2022 : 63 participants dont 36 conscrits

5) **Repas du CCAS** dimanche 11 décembre 2022

6) **Pose défibrillateur devant Salle des Fêtes**

7) **Opération brioches** (3 au 9 octobre) a rapporté la somme de 690 €.

8) **Vœux à la population** : samedi 14 janvier 2023 à 18 h 30.

La séance est levée à 19 h 30